

Le mot du maire

Depuis trois mois le nouveau conseil municipal travaille avec détermination et enthousiasme au service de tous. Les chantiers en cours se terminent (réseaux du chemin de la fontaine de Clairan et de l'avenue de Sommières). D'autres ont commencé (école, voirie).

De petites améliorations commencent à être visibles dans le village (propreté, réorganisation des colonnes d'apport volontaire au centre du village, très prochainement de nouveaux panneaux d'information, ...). Elles se multiplieront au fil des mois. Dans ce domaine, vos suggestions et vos avis ne peuvent que nous aider.

Le cadre de vie de notre village est la préoccupation principale du conseil municipal, mais c'est aussi l'affaire de chaque moulézanais, chaque moulézanais qui doit s'attacher à préserver son environnement matériel ou humain. C'est un comportement de tous les jours.

Bientôt aura lieu la fête de notre village. Elle est bien préparée par notre comité des fêtes qui s'investit depuis plusieurs semaines. Il ne fait aucun doute qu'elle sera réussie. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui travaillent pour que l'objectif que nous nous étions fixé soit atteint et pour apporter le plus de satisfaction possible à chacun.

Au moment de faire paraître ce bulletin nous apprenons le décès accidentel de Daniel Benoit, un jeune homme bien connu et apprécié de notre village. Notre commune est en deuil, elle a perdu l'un de ses enfants. Nos pensées sont avec ses parents, sa famille. Ne l'oublions pas, ne l'oublions jamais car il n'y a de véritable mort que dans l'oubli.

La place du village autrefois...



Réparation du toit de l'école... Les travaux ont commencé

Le mercredi 5 mars une forte tempête de vent avait emporté une grande partie de la toiture de l'école communale. Après les délais légaux (assurance, appels d'offres, ...) les travaux ont commencé. L'entreprise locale Malek Abderrahman est chargée de la maçonnerie, Pierre Daudet de Crespian rénovera l'électricité et Conrazier de Lédignan est chargé des peintures.

Souhaitons que le rythme des travaux soit rapide et que l'école puisse accueillir les enfants en septembre. Vous pouvez, au passage, encourager les ouvriers!

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>La place du village autrefois</i>	1
<i>Réparation du toit de l'école</i>	1
<i>Eoliennes</i>	2
<i>Débroussaillage-Incineration</i>	2
<i>Horaires Saint-Géniès, Nozières</i>	2
<i>Covoiturage</i>	2
<i>Stationnement-Circulation</i>	2
<i>Communauté des communes</i>	2
<i>Fête des écoles</i>	2
<i>Numérotation habitations</i>	2
<i>Budget communal (suite)</i>	3
<i>Club « A Cœur Joie »</i>	3
<i>Merci Liliane</i>	3
<i>La fête votive</i>	4
<i>Informations utiles</i>	4

Eoliennes

Un projet d'aménagement d'un parc éolien sur la commune, initié il y a cinq ans, est en cours d'étude. Il sera finalisé dans les prochains mois. Voici quelques renseignements concernant ce dossier:

Puissance: L'ensemble du parc a une puissance de **16,7 MW** (16,7 millions de watts)

Retombées économiques: Chaque année, pendant 40 ans, la commune percevra **47300 €** (qui représentent 15% de notre budget de fonctionnement).

Emplois: Pendant le chantier d'installation, défrichage, débroussaillage, terrassement par des **entreprises** locales. 50 personnes environ pendant un an (retombées économiques sur les commerces locaux). Ensuite, 3 emplois à plein temps pour la maintenance.

Aucune éolienne ne sera visible de Moulézan. Elles ne feront quasiment pas de bruit (cf. schéma) Leur installation occasionnera le défrichage de **2,8 ha** (élargissement des pistes, nouveaux chemins, plateformes, ...) soit **0,03% de la surface des bois**.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS), l'Office National des Forêts (ONF), la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), le SCOT Sud Gard (Schéma de Cohérence Territoriale), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ont émis un avis favorable à ce projet.

Vous serez informés de l'évolution du dossier au fil des prochains bulletins.

Débroussaillage et incinération des végétaux

Le débroussaillage est une obligation pour le propriétaire. Il réduit le risque d'incendie. La loi et l'arrêté préfectoral impose de réaliser un débroussaillage dans trois cas:

En zone urbaine: débroussailler l'intégralité de la parcelle.

En zone non urbaine: débroussailler dans un rayon de 50 m autour d'une construction et 10 m de part et d'autre de la voie d'accès (même si cette distance pénètre sur la propriété d'autrui).

Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine: l'obligation est soumise aux deux réglementations.

En cas de doute, renseignez-vous à la mairie car il y aura des contrôles des services départementaux et le propriétaire s'expose à une forte amende en cas de non respect de ses obligations et à l'exécution des travaux d'office, à sa charge, par la mairie.

Le brûlage des végétaux est soumis à réglementation.

Pour les propriétaires et ayants droit à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, **il est strictement interdit de brûler des végétaux coupés entre le 15 juin et le 15 septembre**.

L'arrêté préfectoral du 11 mai 2006 concernant ce sujet peut être consulté en mairie.

Nouveaux horaires dans les gares de St Geniès, et Nozières

Pour améliorer les liaisons avec Nîmes et Alès, la SNCF a augmenté le nombre d'arrêts dans les gares de Saint Geniès, et Nozières. Les nouveaux horaires ont été affichés et sont disponibles à la mairie.

Communauté des communes Leins-Gardonnenque

La Communauté de Communes Leins Gardonnenque, avec sa nouvelle équipe, présidée par Monsieur Renaud ANDRE, poursuit de façon dynamique ses objectifs.

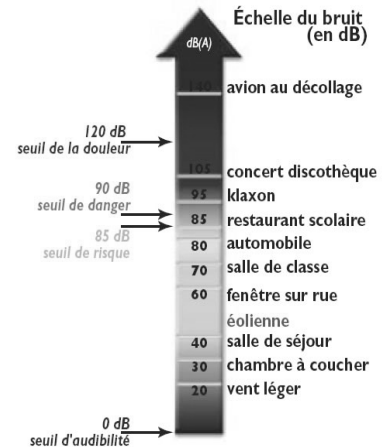
Alors que l'étude de faisabilité de trois zones d'activités économiques sur les communes de Saint Geniès de Malgoirès, La Rouvière et Moussac avance, celle concernant les chemins de circulation douce (cyclotourisme et chemins de randonnée) sera remise dans les prochains jours.

Bientôt, le conseil communautaire va devoir se prononcer sur de nouvelles prises de compétences, telles que le balayage des rues, le fonctionnement de l'éclairage public ou encore l'entretien des cours d'eaux.

- Enfance-jeunesse: Recrutement début juillet d'un animateur pour les « camps ados » ;
- Culture: Six manifestations programmées au 2nd semestre 2008 mêlant musique, théâtre ou animations pour les enfants ;
- Soutien à l'emploi: Avec l'association FAR qui devrait s'installer prochainement dans de nouveaux locaux sur la commune de Domessargues,
- Assainissement non collectif avec la 3^{ème} tranche de diagnostic des installations individuelles par la SAUR.

La communauté, prend ses marques et s'installera dans ses nouveaux locaux courant juillet, 4 rue Diderot à Saint Geniès de Malgoirès (derrière le collège).

Les éoliennes et le bruit



Numérotation des habitations

Le conseil municipal a décidé de numérotter les habitations du village. Cela se fera avant la fin de l'année. Le facteur, les livreurs, les services d'urgence trouveront plus facilement les habitants.

Il faut encore donner des noms à des places, des ruelles de notre village qui n'en ont pas. Toutes les propositions peuvent être soumises à la mairie, au maire, aux conseillers et le conseil municipal choisira parmi elles à partir du mois de septembre.

Covoiturage

Le prix des carburants de nos véhicules a considérablement augmenté. Il semble que cette hausse soit durable. Il devient donc intéressant de parler du covoiturage. Des personnes qui ont régulièrement la même destination peuvent s'entendre pour se grouper et réduire ainsi leur budget transport.

La mairie organise une réunion au foyer communal le lundi 30 juin à 20h30. Toutes les personnes intéressées par le covoiturage y sont cordialement invitées.

Stationnement-Circulation

Les places de stationnement au centre du village ne sont pas assez nombreuses. Le conseil municipal proposera une solution avant la fin de l'année. En attendant, ne vous garez pas n'importe où et pensez à la sécurité des piétons en réduisant votre vitesse à l'entrée du village.

Budget communal 2008 (suite)

Tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement dépend du plan comptable M49 . Voici, comme promis dans le premier bulletin, le budget primitif M49 pour l'année 2008.

FONCTIONNEMENT - M49			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (eau, élect, entretien...)	7 100	Branchement assainissement	9 000
Provisions impayés (appartement Poste-eau)	150	Redevance assainissement	7 650
Charges financières	3 270	Quote part subv. investissement	798
Charges exceptionnelles (titres annulés 2007)	500	Excédent 2007	47 612
Dotation ammortissements	9 339		
Dépenses imprévues	500		
Virement section investissement	44 201		
Total	65 060		65 060
INVESTISSEMENT -M49			
DEPENSES		RECETTES	
Capital des emprunts	5 200	Amortissement immobilisations	9 339
Frais d'insertion	500		
Subvention d'investissement compte résultat	799		
PROGRAMME FONTAINE CLAIRAN			
Travaux	236 405	Emprunt	100 000
Maitrise d'œuvre	11 830	FCTVA	40 000
Tests-Contrôles	3 716	Subvention conseil général	56 000
PROGRAMME STATION EPURATION		Excédent 2007	10 406
		Virement section fonctionnement	44 201
Total	259 946		259 946
Total investissement	325 006		325 006

Club « A cœur joie »

Le club a été créé il ya 34 ans. Il réunit 139 personnes des villages environnants. Son programme, jusqu'à la fin de l'année est le suivant:

- **25 juin:** Repas au foyer de Moulézan
- **17 septembre:** Repas au foyer de Moulézan
- **8 octobre:** Journée gratuite avec repas et loto offerts par la société « Pro-Confort ». Cette journée est ouverte aussi aux non-adhérents.
- **14 au 18 octobre:** Séjours à Collonges la Rouge en Corrèze et Oradour sur Glane. Les non-adhérents sont acceptés en fonction des places disponibles.
- **9 novembre:** Grand loto au foyer de Moulézan
- **19 novembre:** Une journée « Maison de Jeanne »
- **10 décembre:** Après-midi récréatif. Mise à l'honneur des adhérents et adhérentes de plus de 80 ans.

Séjour en Bretagne du sud (15 au 21 juin 2008)

Qui a dit qu'en Bretagne le ciel est toujours gris? Ce n'est certainement pas l'impression qu'ont ramené de ce séjour qui s'est déroulé avec des températures des plus agréables, des tables bien garnies et parfois gargantuesques, les adhérents du club « A Cœur Joie », le tout dans une ambiance très conviviale.

Je ne narrerai pas tout le voyage, mais quelques dominantes comme la visite des chantiers navals de St Nazaire, le spectacle chaque jour renouvelé de l'océan et des marées, la découverte en bateau du Golfe du Morbihan, une journée à Belle-Ile, les visites de la ville fortifiée de Guérande, de La Baule et la Côte d'Amour, de La Turballe, de Batz sur Mer et les marais salants et pour finir une promenade en chaland sur la Brière, remarquable réservoir de vie sauvage.

Une adhérente

Merci Liliane...

Liliane ne sera plus l'épicière du village dans quelques jours. Nous la regrettons tous car elle est une composante de l'âme de notre commune. Chacun a été séduit par sa gentillesse, son écoute, sa générosité et son engagement permanent au sein du village. Elle a bien mérité de prendre du repos même si nous aurions souhaité la voir encore longtemps derrière son comptoir.

Merci Liliane !

Pour l'été....

Si vous cherchez des occupations pour vos enfants cet été (5 à 14 ans), la communauté des communes met en place un programme d'activités. Renseignez-vous à la mairie ou au 0466630080.

**GARDEZ NOTRE VILLAGE
PROPRE...!**

Au cœur du Bois des Lens (tome 1)

L'histoire chronologique et anecdotique de notre village, écrite par F.-R. Magdelaine nous fait partager la vie quotidienne des habitants de Moulézan des origines jusqu'à la moitié du 19e siècle. Le second tome est en préparation.

Vous pouvez vous procurer l'ouvrage à la mairie au prix de 25 €.

Annuaire, renseignements utiles



Mairie: 0466778794
 Poste Moulézan: 0466776621
 Poste Lédignan: 0466569850
 Ecole Moulézan: 0466778622
 Collège de la Gardonnenque: 0466833060
 Déchetterie St Bénèzet: 0466565830
 Ou 0679891319

Communauté des communes
 Lens-Gardonnenque: 0466630080
 Pompiers: 0466834058 ou 18
 Gendarmerie St Mamert: 0466811033
 Samu: 15
 Bus STDG 0466292729
 Crèches-Halte Garderies
 St Geniès: 0466816255
 Parignargues: 0466632404



Mairie:
 Ouverture au public:
 Lundi de 14h à 18h
 Mercredi de 8h à 12h
 Vendredi de 8h à 12h
 Le maire est présent en mairie le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir

Bibliothèque:
 Mardi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:
 Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi
 de 10h à 12h et de 14h à 18h
 Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Poste:
 Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45
 Mardi et vendredi: 9h30-12h00

Carnet

Mariages:

M. GUNTHER Stéphane et Mlle NAKOUEITCHOX Céline le 14 juin 2008
 M. MALAVAL Xavier et Mlle AUCLAIR Nathalie le 12 juillet 2008

Décès:

Mme BOTTICCHIO Lucie le 26 avril 2008
 M. CLAUZEL Marc le 27 mai 2008
 M. BENOIT Daniel le 22 juin 2008

Naissance:

RICARD Julie, Louise, Marie le 09 février 2008

Foyer communal

L'incivilité de certains a conduit le conseil municipal à prendre des mesures quant à l'utilisation du foyer communal afin de préserver son infrastructure et son mobilier. A compter du 1^{er} août, un nouveau règlement entrera en vigueur dont les grandes lignes sont:

Réservation en mairie. Location gratuite pour les associations et le comité des fêtes. 50€ pour les habitants du village uniquement. Caution de 1000€ pour la salle et 300€ pour le prêt de tables, bancs ou chaises. Assurance personnelle obligatoire.

L'intégralité du règlement peut être consulté à la mairie.

Sacs poubelles

La distribution des sacs noirs et bleus aura lieu au foyer communal:

- Mardi 8 juillet de 16h à 18h
- Mercredi 9 juillet de 9h à 11h
- Samedi 19 juillet de 9h à 11h

Eviter si possible de sortir vos sacs noirs la veille à cause des chats et des chiens qui les déchirent la nuit.

Encombrants

Le ramassage des encombrants par le cantonnier a lieu les 1^{er} jeudi de chaque mois.

Inscription à la mairie.

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

A NOTER

- 11 juillet: Concours de boules
- 18 juillet: Concours de boules
- 25 juillet: Concours de boules
- 9 novembre: Loto 3ème âge
- 16 novembre: Loto Paroisse
- 7 décembre: Loto Comité Fêtes

Du 1^{er} juin au 30 septembre:

Exposition sur les communes du Gard à Barjac (Moulézan y est..)

Divagation des animaux:

Il y a trop d'animaux qui errent seuls dans le village (Chiens, chats, ...même des ânes!). Outre leurs déjections, ils peuvent occasionner des accidents. Propriétaires, faites preuve de responsabilité...!

La fête du village

Cette année la fête votive se déroulera **les 4, 5 et 6 juillet** selon le programme suivant:

Vendredi 4 juillet	Samedi 5 juillet	Dimanche 6 juillet
15h30: Concours de boules	11h30: Longue (Devaux)	10h30: Déjeuner au stade
18h30: Bandido (La vistrenque)	12h00: Apéritif dansant	11h00: Longue (Aubanel)
19h00: Apéritif dansant	15h30: Concours de boules	12h00: Apéritif « Pena Meynoise »
21h00: Repas sur inscription	18h30: Bandido (Devaux)	15h30: Concours de boules
22h00: Encierro (La vistrenque)	19h00: Apéritif dansant	18h30: Bandido (Aubanel)
22h30 Bal avec « Prosper »	22h00: Bal avec « Franck Oriat »	19h00: Apéritif prolongé

Préparation-Nettoyage: Un certain nombre de manipulations, nettoyages, etc ... sont nécessaires pour que notre fête soit réussie. Le comité des fêtes et le conseil municipal y participeront. Ils accueilleront chaleureusement tous les volontaires qui voudront les aider. Jeudi 3/07 à 18h00 (mise en place de l'estrade). Vendredi 4/07 à 16h00 (organisation du repas). Samedi 5/07 à 8h00 (Nettoyage). Dimanche 6/07 (nettoyage)Merci.

Fête des écoles:

Le spectacle des enfants des écoles aura lieu le vendredi 27 juin à 18h30 à Mauressargues. L'APE organise un repas pour adultes et enfants (12€-6€-3€) à réserver au 0466771587 ou 0466836511. Venez nombreux!